

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- Lancement du Guide du routard de l'Alternant #1JEUNE1SOLUTION
- Qualiopi : actualisation du guide de lecture du référentiel national Qualité
- Compte personnel formation : comment convertir droits publics et privés ?
- France Compétences : convention conclue avec l'Etat pour 2020-2022

ACTEURS, TERRITOIRES ET FILIERES PROFESSIONNELLES

- Publication du rapport relatif à l'emploi étudiant
- De futures évolutions de la loi Avenir professionnel au menu des concertations avec les partenaires sociaux

LES FINANCEMENTS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- OCAPIAT lance Cap vers l'Alternance
- France compétences valide la convention-type qui sera conclue avec chaque région pour le financement de l'apprentissage
- Apprentis sans contrat d'apprentissage
- Un opérateur unique pour financer la période de formation des jeunes sans contrat d'apprentissage !
- OPCO ATLAS : publication d'une enquête sur l'apprentissage

DISPOSITIFS SPECIFIQUES

- Plateforme #activeurdégalité
- Aide à l'embauche des travailleurs handicapés
- Insertion des lycéens et des apprentis en 2019
- Transition collective : un nouveau dispositif pour la reconversion
- L'appli moncompteformation, l'outil qui va révolutionner le rapport à la formation ?

CERTIFICATIONS QUALIFICATIONS

- Labellisation de nouveaux campus des métiers et des qualifications
- La réforme des certifications professionnelles conduit à des partenariats plus structurés et plus lisibles
- «Une bonne ingénierie de certification commence d'abord par une fine analyse du travail » (Mikaël Charbit, France compétences)

MOBILITE NATIONALE ET INTERNATIONALE

- France compétences présente lors du lancement de la nouvelle plateforme Europass
- L'Observatoire Erasmus + n°13 : Les déclencheurs de la mobilité chez les publics vulnérables

A la Une...

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- Lancement du Guide du routard de l'Alternant #1JEUNE1SOLUTION
- France Compétences : convention conclue avec l'Etat pour 2020-2022

LES FINANCEMENTS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- OCAPIAT lance Cap vers l'Alternance
- Un opérateur unique pour financer la période de formation des jeunes sans contrat d'apprentissage !
- OPCO ATLAS : publication d'une enquête sur l'apprentissage

DISPOSITIFS SPECIFIQUES

- Transition collective : un nouveau dispositif pour la reconversion

MOBILITE NATIONALE ET INTERNATIONALE

- L'Observatoire Erasmus + n°13 : Les déclencheurs de la mobilité chez les publics vulnérables

La formation professionnelle

Lancement du Guide du routard de l'Alternant #1JEUNE1SOLUTION

Afin d'accompagner les jeunes dans leurs démarches d'insertion professionnelle durant cette période de crise sanitaire l'association Walt, fondée par des acteurs de l'alternance et de l'apprentissage en France, et le Routard, leader des guides de voyages, se sont associés pour écrire et publier le «Guide du Routard de l'Alternant».

Véritable outil pour faciliter le développement de l'alternance, ce guide été rédigé autour de 4 thèmes :

- fondamentaux de l'alternance (contrat, droits, salaire...);
- outils indispensables (FAQ, vidéos...);
- conseils du terrain ;
- focus régionaux pour guider les alternants dans leur quotidien avec le référencement des CFA.

Lancé par la ministre du Travail à l'occasion d'une visite dans un CFA, ce guide est disponible dans toutes les librairies.

Consultation de la page dédiée :

- [au lancement du guide par la ministre du Travail](#)
- [à la présentation du guide](#)

Compte personnel formation : comment convertir droits publics et privés ?

Le site moncompteformation.gouv.fr donne des précisions sur les dispositions permettant de convertir les droits à la formation publics et privés. En effet depuis janvier 2020, ceux obtenus en euros dans le secteur privé sont désormais convertibles en heures et, réciproquement, ceux acquis en heures lors d'un emploi dans le secteur public, peuvent être utilisés en euros.

Afin de pouvoir les mobiliser pour suivre une formation, le salarié doit dans un premier temps les convertir dans la même unité (heures ou euros) via son espace personnel moncompteformation.gouv.fr. Il est à noter que cette opération n'est pas possible à partir de l'application.

Consultation de la [page d'information sur le site web du Centre Inffo](#)

Qualiopi : actualisation du guide de lecture du référentiel national Qualité

Le ministère du travail vient de mettre en ligne la sixième version du guide de lecture de Qualiopi, référentiel national Qualité.

Les mises à jour donnent des précisions sur les modalités permettant de faciliter l'accueil des publics en situation de handicap "dans une logique d'accessibilité universelle et la gradation des non-conformités mineures".

Consultation de la [page dédiée au guide de lecture du référentiel Qualiopi](#)

France Compétences : convention conclue avec l'Etat pour 2020-2022

Créée dans le cadre de la Loi Avenir, pour simplifier et renforcer la gouvernance nationale de la formation professionnelle et de l'apprentissage, France compétences a su mener à bien les premiers objectifs qui lui étaient fixés.

Pour les années 2020-2022, de nouvelles priorités d'action lui ont été attribuées dans une Convention d'objectifs et de performance (Cop). Ils s'articulent autour de 4 axes déclinés en 8 objectifs dont des indicateurs permettront de suivre les étapes d'avancement.

Consultation de la [Cop 2020-2022](#)

Acteurs, territoires et filières professionnelles

Publication du rapport relatif à l'emploi étudiant

Attendu par le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, le rapport relatif à l'emploi des étudiants présente les modalités d'emploi à explorer pour améliorer l'emploi étudiant tout en préservant sa "réussite académique". Si l'on considère que l'emploi étudiant touche trois étudiants sur quatre, le rapport précise qu'ils y trouvent non seulement une source de revenu mais également le bénéfice de compétences utiles lors de leur insertion professionnelle. Il relève également que pour ne pas nuire à la réussite universitaire, l'emploi étudiant ne doit pas dépasser 8 à 15 heures hebdomadaires. En conclusion, les emplois étudiants ne sont pas incompatibles avec des études supérieures.

Consultation de la [page de présentation du rapport](#)

Labellisation de nouveaux campus des métiers et des qualifications

La liste des campus des métiers et des qualifications est élargie par arrêté.

"Pour chaque campus, il est indiqué le territoire couvert, le ou les secteurs d'activité concernés, la mention de l'appartenance éventuelle à la catégorie «excellence» et la durée de la labellisation."

Consultation de l'[arrêté relatif aux nouveaux campus des métiers et des qualifications](#)

De futures évolutions de la loi Avenir professionnel au menu des concertations avec les partenaires sociaux

Dans le cadre de la Conférence de dialogue social conduit par le Premier ministre en juillet dernier, trois sujets relatifs à la Loi Avenir ont été abordés durant les concertations avec les partenaires sociaux. Fin septembre, ils étaient à nouveau réunis autour du Ministre du Travail dans le cadre du suivi des réformes pour aborder les questions concernant :

- les mobilités inter-branches,
- la mutualisation au profit des PME de +50 salariés,
- la gouvernance de France compétences.

Consultation de l'[article du Centre Inffo](#)

OCAPIAT lance Cap vers l'Alternance

L'opérateur de compétences pour la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agro-alimentaire et les Territoires, vient de d'ouvrir un nouveau portail dédié à l'alternance : Cap vers l'Alternance. Ce nouvel outil vous propose des informations spécifiques sur les formations du secteur d'activités dont il est chargé, un accès aux informations sur les aides financières, des réponses sur l'apprentissage. Il offre également un espace service sur lequel vous pourrez déposer votre CV, consulter des offres de postes, avois accès aux simulateurs de coûts liés à l'alternance ...

Consultation du portail <https://www.ocapiat.fr/capverslalternance/>

Un opérateur unique pour financer la période de formation des jeunes sans contrat d'apprentissage !

Selon les dispositions du décret n°2020-1086 un opérateur unique, l'OPCO EP a été désigné pour financer le temps de formation des jeunes en recherche d'un contrat d'apprentissage. C'est ce que prévoit la loi n° 2020-935 de finances rectificative pour 2020, pour les apprentis sans entreprise d'accueil mais qui pourront entamer leur cycle de formation sur une période de 6 mois, ceux-ci étant pris en charge par l'OPCO EP. Pour se faire, l'opérateur met à disposition des CFA une interface spécifique sur son portail [Action apprentissage](#) sur laquelle seront enregistrées les entrées en formation, signifiée la prise en charge et enfin transmis la facture et le certificat de réalisation.

Consultation de la [page de présentation](#)

Apprentis sans contrat d'apprentissage

L'opérateur EP est désigné comme opérateur unique pour la prise en charge des temps de formation en CFA des jeunes sans contrat d'apprentissage, dans l'arrêté du 29 septembre 2020. Le texte détermine également la liste "des éléments d'informations qui seront à transmettre à l'Opco dans le cadre d'une demande de prise en charge.

Consultation de l'[arrêté du 29 septembre 2020](#)

OPCO ATLAS : publication d'une enquête sur l'apprentissage

Les résultats de l'enquête menée par l'Opco des services financiers et conseil de mars à juillet 2020 auprès de 3 180 apprentis, 1 711 entreprises et 167 CFA, viennent d'être publiés.

Les constats qui en découlent, révèlent que :

- l'apprentissage est une pratique consacrée dans les secteurs de l'assurance, de la banque, de l'ingénierie, du conseil, de la finance et du numérique,
- l'apprentissage est un mode de formation plébiscité par les étudiants et les entreprises comme une passerelle privilégiée vers l'emploi durable,
- des difficultés et des doutes persistent autour de l'apprentissage,
- il existe des solutions pour lever les freins à l'entrée en apprentissage.

Consultation de la [page de présentation de l'enquête](#)

Dispositifs spécifiques

Plateforme #activateurdégalité

Pour recueillir les besoins de toutes les personnes en situation de handicap, des employeurs et des acteurs de l'emploi et de la formation, l'Agefiph, en partenariat avec d'autres structures de l'emploi et du handicap, ont ouvert une plateforme de consultation #activateurdégalité. Cette initiative a pour objectif final de pouvoir apporter de nouvelles solutions permettant de faciliter l'insertion des personnes handicapées dans l'emploi. En effet, la crise sanitaire liée à la Covid-19 a permis d'en discerner les freins et les leviers.

Construite autour de 4 thématiques, cette plateforme ouverte à tous, se veut également "un espace de débats et de contributions".

Consultation de la [page de présentation de la plateforme](#)

Insertion des lycéens et des apprentis en 2019

Les résultats des enquêtes 2019 sur l'insertion dans la vie active des lycéens et des apprentis sont publiés. Issus d'un partenariat entre les Rectorats de la région Bourgogne-Franche-Comté, le Conseil régional, la Draaf et Emfor (Carif-Oref Bourgogne-Franche-Comté), ces résultats nous apprennent que le taux d'emploi des jeunes sortis de leur cursus de formation professionnelle initiale est de 78 %. Au total, 14 250 jeunes ont quittés leur établissement public ou privé pour entrer dans la vie active au cours de l'année scolaire 2017-2018.

Il est à noter que le niveau de formation et l'obtention du diplôme préparé impacte fortement l'insertion professionnelle.

Consultation de la [page de présentation des résultats de l'enquête sur l'insertion des lycéens et apprentis en 2019](#)

Aide à l'embauche des travailleurs handicapés

Les modalités de l'aide à l'embauche des travailleurs en situation de handicap sont définies dans le décret n°2020-1223, publié au journal officiel du 6 octobre 2020. Un employeur pourra prétendre à une aide à l'embauche pour un salarié ayant obtenu la reconnaissance de travailleur handicapé entre le 1er septembre 2020 et le 28 février 2021.

Consultation du [décret n° 2020-1223](#)

Transition collective : un nouveau dispositif pour la reconversion

Un nouveau dispositif facilitant la reconversion des salariés dont l'emploi serait menacé, vient d'être créé par le Gouvernement et les partenaires sociaux. Le taux de prise en charge de la rémunération des bénéficiaires ou des frais de formation, sera calculé en fonction de la taille de l'entreprise. En cas de "reste à charge", celui-ci sera pris en charge par l'entreprise qui emploie le bénéficiaire ou qui l'embauchera après sa reconversion.

Il est à noter que seront acceptés les projets de reconversion répondant aux besoins d'emploi "dans les territoires". Pour y parvenir, le ministère du travail envisage la création de plateformes mettant en relation "les entreprises ayant des besoins de reconversion et celles qui recrutent".

Les associations Transition Pro implantées dans les territoires et les opérateurs de compétences prendront part dans la gestion de ce dispositif.

Consultation de la [page de présentation du dispositif](#)

L'appli moncompteformation, l'outil qui va révolutionner le rapport à la formation ?

Olivier Baudrier, responsable de projets à l'Afpa vient de rendre publique sa thèse sur le CPF "L'appli moncompteformation, l'outil qui va révolutionner le rapport à la formation ?"

Après un rappel sur la création du dispositif, Olivier Baudrier aborde la création de l'application liée à ce dispositif en la qualifiant de "révolution potentielle" de "symbole de changement" allant même jusqu'à considérer qu'elle crée un "nouveau rapport à la formation" : l'"apprentivité".

Structurée en 3 parties, sa thèse aborde "les raisons de se former", "l'état des lieux du secteur, les dynamiques à court terme" et "les possibilités de développement du CPF grâce à l'application". Il étaye sa réflexion par les interviews de 20 acteurs du secteur "et sondé 800 particuliers sur le CPF et leur vision de l'achat de formation".

Consultation de la [thèse d'Olivier Baudrier](#)

Certifications, qualifications

La réforme des certifications professionnelles conduit à des partenariats plus structurés et plus lisibles

Lors d'une "Matinée d'actualité" organisée par Centre Inffo le 8 octobre dernier, les pratiques de partenariat entre propriétaires de certifications professionnelles privées et prestataires de formation, ont pu être décryptées. En effet, ces nouveaux procédés s'orientent vers une professionnalisation et gagnent en transparence grâce au suivi et à la gestion de France compétences.

Les partenariats entre propriétaires de certifications professionnelles privées et prestataires de formation se développent depuis la dernière réforme. Ces pratiques tendent à se professionnaliser et à gagner en transparence sous l'impulsion du travail de régulation mené par France compétences. **Consultation** de l'[article de Centre Inffo](#)

« Une bonne ingénierie de certification commence d'abord par une fine analyse du travail »

(Mikaël Charbit, France compétences)

Lors d'un webinaire organisé par Centre Inffo en septembre dernier, le directeur de la certification professionnelle de France compétences est intervenu sur les étapes importantes "d'une bonne ingénierie de certification des compétences".

Admettant que cela n'était pas une science exacte, il a cependant cité les étapes-clés qui aiguillent la démarche, aussi bien pour obtenir leur enregistrement au Rncp* ou Rs**

*Répertoire nationale des certifications professionnelles

** Répertoire scientifique

Consultation de l'[article du Centre Inffo](#)

Mobilité nationale et internationale

France compétences présente lors du lancement de la nouvelle plateforme Europass

En juillet 2020, la Commission européenne a lancé la nouvelle plateforme Europass. Le lancement officiel en France a eu lieu fin septembre et a été enrichi d'événements ouverts au grand public afin de promouvoir ce nouveau dispositif, notamment lors des #ErasmusDays.

A cette occasion le directeur de la certification professionnelle de France compétences a présenté l'organisation des certifications professionnelles en France : les blocs de compétences.

Partenaire actif de ce dispositif novateur au niveau national, France compétences intervient entre autre "sur les question des certifications professionnelles" via les données stockées sur le Répertoire national des certifications professionnelles. Par ailleurs, ces données seront disponibles sur la plateforme Europass afin que les utilisateurs puissent avoir un accès à des informations régulièrement mises à jour.

Consultation de l'[article sur France compétences](#)

L'Observatoire Erasmus + n°13 : Les déclencheurs de la mobilité chez les publics vulnérables

Dans cette étude, il est questions des leviers, des freins ou tout autre facteur ayant permis à certains jeunes à partir poursuivre leurs études ou leur apprentissage à l'étranger alors que "leur origine socioculturelle" ou "leur niveau de ressources" les classaient parmi les apprenant ayant le moins de possibilité pour accéder à la mobilité Erasmus+.

Pour étayer cette étude, l'analyse porte sur les parcours individuels d'une trentaine d'apprenants.

Consultation de la [page de présentation de l'étude](#)

POUR
iNFO

10-2020

AgroSup Dijon - Eduter Ingénierie

26 Bd du Docteur Petitjean
BP 87 999 - 21079 DIJON cedex

Octobre 2020

Coordination : Sylvie Petitjean - Magalie Pichot
Cellule de veille gérée par Frédérique Rousseau
Maquette, conception graphique et mise en page : Frédérique Rousseau



Retrouvez les anciens numéros du POUR INFO :
<https://chlorofil.fr/id>



Prochain numéro prévu le :
30 novembre 2020